

Le Monde, 17 mars 2023

[Caroline van der Plas, l'héroïne du monde agricole qui bouleverse la politique aux Pays-Bas](#)

Le Mouvement agriculteur-citoyen qu'elle a fondé est devenu le premier parti du pays lors des élections régionales du 15 mars, en faisant campagne sur la lutte contre le plan de réduction de l'azote dans l'agriculture, tout en ouvrant son discours à des thèmes populistes.

Par Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, correspondant)



Caroline van der Plas, leader du BBB, à Bathmen (Pays-Bas), le 15 mars 2023. Sem Van Der Wal / AFP

Quand sont tombées les premières estimations après le scrutin provincial néerlandais, mercredi 15 mars, elle a lâché un cri : « *Ce n'est pas possible ! Qu'est-ce qui se passe ici ?* » Caroline van der Plas, cheveux en bataille, venait de conduire son Mouvement agriculteur-citoyen (BBB) à une victoire retentissante : premier parti des Pays-Bas, 15 sièges de sénateurs (peut-être 16 ou 17, quand le décompte sera totalement achevé), pas loin de 20 % des suffrages. Davantage que la gauche écologiste et socialiste réunie, davantage que le parti libéral du premier ministre, Mark Rutte, contraint de lâcher un peu piteusement : « *Nous aurions voulu faire mieux* »...

En quelques mois, la fondatrice d'un parti qui n'avait décroché qu'un siège de député (le sien, et 1 % des voix) lors des législatives de 2021 a tout balayé sur son passage : les partis d'extrême droite de Thierry Baudet (vainqueur du même scrutin en 2019) et de Geert Wilders, mais, surtout, les quatre partis de la majorité, tous en perte de vitesse. C'est le cas de l'Appel chrétien-démocrate, pour lequel a milité sa mère et que « Karolaajn », comme on l'appelle dans sa province d'Overijssel (nord-est), a quitté en 2019, lui reprochant de délaisser la défense du monde paysan.

Aujourd'hui âgée de 55 ans, cette femme n'est pas issue d'une famille d'agriculteurs. Sa mère, irlandaise d'origine, a été conseillère municipale à Deventer, son père était reporter sportif. C'est en œuvrant comme journaliste, puis comme conseillère en communication pour le secteur de

l'agroalimentaire et de l'élevage, que Caroline van der Plas a trouvé sa voie. En 2015, elle enregistre le nom de domaine d'un éventuel parti des paysans, mais c'est sa rencontre, en 2018, avec les responsables d'un bureau de marketing qui la décide à se lancer en politique.

Le changement climatique « a existé de tout temps »

A l'automne 2019, un mouvement de protestation va rapidement enfler : le lobby agricole va mobiliser contre le plan azote du gouvernement. Des dizaines de milliers de paysans vont protester, parfois violemment, contre un projet qui vise à réduire drastiquement les émissions du pays, champion de l'élevage intensif et premier exportateur européen de viande de l'Union européenne. Ici et là, le mouvement écologiste radical Extinction Rebellion s'en prend à des élevages. « *Ces gens ne savent pas ce que les familles endurent* », s'énerve à l'époque la fondatrice du BBB, qui refuse qu'on décrive le monde agricole comme celui « *des pollueurs, des criminels, des empoisonneurs et des bourreaux d'animaux* ».

Une fois élue à la seconde Chambre, elle va défendre haut et fort sa cause. A l'ouverture de la session, elle arrive à La Haye juchée sur le tracteur d'un ami. Elle va commettre quelques bévues dues à son manque d'expérience, mais son franc-parler va vite séduire des journalistes et une partie de l'opinion. Pour asseoir sa popularité naissante, elle est présente dans tous les talk-shows, refusant seulement de participer à deux émissions de télé-réalité, une « *pyjama party* » et une autre de rencontre amoureuse.

Le changement climatique ? « *Il a existé de tout temps* », martèle-t-elle, sans nier que l'activité humaine « *puisse l'accélérer, et je dis bien "puisse"* ». Elle passe sous silence le fait que le pays est en réalité contraint par les autorités européennes de limiter fortement ses émissions d'azote, auxquelles l'agriculture contribue pour moitié.

« Le citoyen doit être replacé à l'avant-plan »

Savourant sa victoire mais visiblement éreintée, elle expliquait jeudi matin que le succès de son parti n'est d'ailleurs pas dû uniquement à sa contestation du projet gouvernemental. « *L'azote, ce n'est qu'un symbole, celui de l'insatisfaction du pays* », déclarait-elle. Elle sait que d'autres formations avant la sienne (la Liste Pim Fortuyn, le Forum pour la démocratie) ont bouleversé l'échiquier politique néerlandais avant d'imploser et de disparaître. Elle entend, dès lors, faire du BBB un véritable parti de pouvoir. Elle sélectionne et forme soigneusement ses candidats, et peaufine un programme encore nébuleux.

Basé sur l'idée que « *le citoyen doit être replacé à l'avant-plan* », il rappelle le positionnement classique des formations populistes : à gauche au plan social, à droite pour ce qui est de l'économie. Le BBB veut vouer une attention particulière aux personnes âgées, aux enseignants, aux étudiants contraints d'emprunter pour payer leurs frais de scolarité, aux personnels soignants. Et il plaide, comme la gauche radicale, pour une nationalisation du secteur énergétique.

Mais son « *libéralisme social* » se teinte aussi d'une revendication de « *moins d'impôts et moins de règles* », et il prône une politique de l'asile « *plus stricte* ». Dans le registre éthique, il n'est pas question, pour M^{me} van der Plas, de supprimer le délai de réflexion avant le recours à une IVG, comme le veut la gauche.

Les Néerlandais adhéreront-ils à ces idées au printemps 2025, quand se dérouleront en principe les élections législatives ? Mark Rutte et ses collègues feront tout pour qu'il n'en soit rien. Mais ils semblent en proie au doute.

Le Monde, 13 juillet 2022

[Aux Pays-Bas, un plan drastique de réduction de l'azote provoque la colère des agriculteurs](#)

Le gouvernement néerlandais veut réduire les émissions de 50 % d'ici à 2030. Les exploitants devront réduire leur production, aujourd'hui très intensive, et pourront à terme être expropriés.

Par Cédric Vallet(Bruxelles, correspondance)



Des agriculteurs participent à un blocus sur l'autoroute A1 près de Rijssen, aux Pays-Bas, le 29 juin 2022. Vincent Jannink / AFP

« *La Hollande, aujourd'hui, c'est un volcan prêt à entrer en éruption.* » Walter Joosten ne cache pas son ressentiment. Cet éleveur de vaches est l'un des piliers de la « force de défense des agriculteurs » dans la province de Limbourg, dans le sud-est des Pays-Bas. Une organisation qui bat la campagne depuis plusieurs semaines. « *Nous sommes prêts à un combat de longue haleine avec le gouvernement* », ajoute-t-il.

Le monde agricole néerlandais est en ébullition. Des opérations escargot sur les grands axes se multiplient. Des blocages de supermarché sont organisés. Les manifestations s'enveniment. Dans la province de la Frise, deux coups de feu ont été tirés par les forces de l'ordre sur un tracteur qui, d'après les témoignages policiers, se dirigeait vers leur brigade. Les municipalités d'Apeldoorn et d'Harderwijk ont même déclaré l'état d'urgence, au début du mois de juillet.

L'agitation est à son comble depuis que le gouvernement néerlandais, dirigé par le libéral Mark Rutte, a dévoilé, le 10 juin dernier, son « plan azote ». L'objectif est ambitieux : réduire de 50 % les émissions d'azote d'ici à 2030. Le gouvernement a dégagé un budget de 24,3 milliards d'euros dans ce but. Tous les secteurs polluants devront participer à l'effort. Les industries et les transports, responsables d'émissions d'oxydes d'azote qui polluent les airs, puis se déposent sur le sol, devront contribuer.

Sols gorgés de polluants azotés

Quant au secteur agricole, dont les engrais azotés et les effluents d'élevage sont à l'origine de 46 % des émissions – de protoxyde d'azote, d'ammoniac ou de nitrates –, il est particulièrement dans le viseur, tant les sols néerlandais sont gorgés de ces polluants qui détruisent la biodiversité et constituent une menace pour la santé humaine. Il était même le seul à avoir droit à la publication, le 10 juin, d'une carte chiffrée très précise des objectifs de réduction d'émissions d'azote selon les zones géographiques les plus polluées, alors qu'un tel niveau de détail n'existe pas pour l'industrie ou les transports. Selon Jan Willem Erisman, professeur à l'Institut des sciences environnementales de l'université de Leiden, qui accueille avec bienveillance l'essentiel du plan gouvernemental, cette façon de présenter les choses « a créé beaucoup de frustration chez les agriculteurs qui ont l'impression qu'ils doivent produire tout l'effort, alors que le problème est plus large ».

L'effort à fournir sera variable sur le territoire en fonction des niveaux de pollution et des zones concernées. Les réductions d'émissions seront ainsi comprises entre 12 % et 70 %, avec des pointes exceptionnelles à 95 %, lorsque l'activité économique émettrice d'azote se situe dans une zone protégée Natura 2000. Ce sont les pouvoirs locaux – les provinces – qui devront développer, en concertation, des plans d'action concrets à remettre au gouvernement, avant juillet 2023, pour validation avant déblocage des aides.

Le pays collectionne les indicateurs désastreux, montrant l'urgence d'agir. En 2020, 13 % des nappes phréatiques comptaient des niveaux excessifs d'azote. Les eaux de surface étaient de mauvaise qualité dans 52 % des cas. Les surplus de nutriments par hectare étaient alors quatre fois plus élevés que dans le reste de l'Union européenne. « Les émissions d'azote ont baissé de 65 % depuis 1990, rappelle M. Erisman, mais elles stagnent depuis environ dix ans et restent au plus haut niveau européen. Il devient nécessaire de baisser la production, de réduire le nombre d'animaux, et c'est ce qui passe mal chez certains agriculteurs. »

Elevage intensif visé

Au cœur de la « transition radicale » que vise le gouvernement, on trouve l'élevage intensif, tourné vers l'exportation, colonne vertébrale de l'agriculture des Pays-Bas. Pour Bert Van Ruitenbeek, directeur d'une association pour l'agriculture biodynamique (Stichting Demeter), « ce modèle agricole intensif, un des plus intensifs au monde, a généré des prix bas à la vente, mais des coûts très élevés pour la société ». Le pays comptait ainsi 14 523 élevages porcins en 2000, avec en moyenne 900 bêtes par ferme. En 2021, les campagnes se sont dépeuplées de leurs éleveurs, alors que les fermes ont considérablement enflé – 3 045 fermes comptant en moyenne 3 365 bêtes. Une concentration d'animaux qui amplifie les pollutions à l'azote.

Les cheptels devront donc être réduits. Des sources gouvernementales évoquent une baisse nécessaire de 30 %. L'option favorisée est celle d'un rachat d'exploitation sur base volontaire et de revente des espaces vidés de leurs bêtes à des agriculteurs désireux de développer des modèles plus extensifs. Si les récalcitrants sont trop nombreux, le gouvernement envisage d'exproprier des agriculteurs. Cette option suscite des réactions épidermiques de la part des principales organisations agricoles. C'est ce qu'explique Wytse Sonnema, de LTO, organisation faïtière des syndicats agricoles néerlandais, qui regrette la méthode employée : « Nous sommes farouchement opposés à la réduction obligatoire du nombre d'animaux et à l'idée d'exproprier des agriculteurs. Il y a d'autres manières de réduire l'azote. Des rachats de terres peuvent avoir lieu de manière volontaire. Ce plan est imposé d'en haut et crée de la frustration et du désespoir. »

Le pays tourne au ralenti

Si le gouvernement accélère le tempo, c'est que les Pays-Bas sont engoncés dans une « crise de l'azote » depuis 2019, année où le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative du pays, a

mis les pieds dans le plat.

Tout a commencé en 2015, lorsque les Pays-Bas se sont dotés d'une législation de réduction de l'azote. Des permis environnementaux pouvaient être délivrés à des activités économiques émettrices d'azote à condition que les entités concernées – par exemple un élevage de porcs, une usine de production de plastique, un aéroport – s'engagent à compenser ces émissions dans un futur proche. En s'appuyant sur la directive européenne de conservation des habitats naturels, le Conseil d'Etat a mis à l'arrêt cette politique. Dans son arrêt de 2019, la juridiction considère que la promesse de réductions futures, même détaillée, ne suffira plus, au vu des concentrations alarmantes d'azote. Il faudra au contraire commencer par baisser les émissions. Depuis lors, les autorités locales sont dans l'impossibilité d'octroyer des permis à des activités économiques émettrices d'azote sans que ces émissions aient baissé au préalable. Cela fait trois ans que le pays tourne au ralenti.

Les permis environnementaux ne sont plus délivrés, car la plupart des activités humaines sont émettrices d'azote. La construction d'un corps de ferme, l'extension d'un nouvel aéroport – celle de Schiphol est bloquée –, ou la simple érection d'une maison particulière est devenue presque impossible, car elle nécessite l'intervention de machines émettrices d'oxyde d'azote. La baisse de la limite de vitesse sur autoroute de 130 km/h à 100 km/h a permis une baisse des émissions suffisante pour que la construction de 75 000 nouvelles maisons soit autorisée ; donnant un court répit à un marché immobilier sous pression. Pour Wilhelm Doeleman, porte-parole de Christianne van der Wal-Zeggelink, la ministre chargée de la politique « azote », le constat est sans appel : « *Un nouveau système de production agricole est nécessaire pour atteindre ces objectifs de protection de la nature, mais aussi pour que le pays puisse reprendre ses activités économiques.* »

Le Monde, 8 avril 2021

[La face cachée des engrais azotés](#)

En excès dans certains cours d'eau, les fertilisants chimiques sont également responsables de pics de pollution atmosphérique et émetteurs de gaz à effet de serre. L'instauration d'une redevance doit être débattue prochainement à l'Assemblée nationale.

Par Stéphane Mandard

Le tracteur déploie ses immenses bras mécaniques, et commence à pulvériser le champ de colza, puis l'orge, puis le blé. « *Allez, c'est parti !* », lance David Forge, au volant de son engin, 145 chevaux sous le capot et flambant rouge comme la combinaison de l'agriculteur. C'est parti... pour « *la grande saison des engrais azotés* », indique la vidéo, publiée le 2 mars. David Forge est un jeune agriculteur souriant qui a repris l'exploitation familiale (168 hectares) en Indre-et-Loire et lancé sa « chaîne agricole » sur YouTube (108 000 abonnés).

« *Les cultures se réveillent* » et vont avoir « *beaucoup besoin* » d'engrais azotés pour se développer, explique, très pédagogue, le céréalier. Sous un hangar, 20 000 litres sont stockés sous forme liquide (solution azotée) dans une vieille cuve en acier et le reste dans une poche XXL. Aujourd'hui, David Forge a programmé son pulvérisateur sur 3 200 litres, soit près de 4 tonnes de chargement. Il y aura deux ou trois autres « *apports* » en fonction des cultures.

Chaque année, de mi-février à avril, les épandages de fertilisants (engrais chimiques mais aussi lisiers) battent leur plein dans la ferme France. Et ce que ne précise pas la vidéo, c'est que l'azote qui n'est pas absorbé par les plantes est à la source d'une pollution polymorphe. Sous trois formes principales. La première est dénoncée depuis longtemps : les nitrates, qui contaminent les eaux, à l'origine des algues vertes dans la Manche et sur le littoral atlantique. Les deux autres sont beaucoup moins connues, mais tout aussi dangereuses : le protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus

puissant que le dioxyde de carbone (CO₂), et l'ammoniac, à l'origine notamment de pics de pollution de l'air au printemps.



Un agriculteur épand de l'azote sur du blé d'hiver à l'aide d'un pulvérisateur derrière un tracteur en Eure-et-Loir, en avril 2020. Jean-Francois Monier / AFP

Une menace planétaire. Environ 130 millions de tonnes d'azote sont produites chaque année dans le monde sous forme d'engrais. La moitié seulement est absorbée par les plantes. « *Les retombées de la pollution par l'azote sont considérées comme l'une des plus grandes externalités globales auxquelles le monde est confronté, impactant l'air, l'eau, les sols et la santé humaine* », souligne la Banque mondiale dans un rapport publié en septembre 2019.

« *Une bombe climatique et sanitaire* », alerte Claude Aubert. Ingénieur agronome, pionnier de l'agriculture biologique, il vient de publier *Les Apprentis sorciers de l'azote* (Terre vivante, 144 pages, 15 euros). Le père des apprentis sorciers s'appelle Fritz Haber. En 1909, le chimiste allemand, associé à l'industriel Carl Bosch, synthétise l'ammoniac, matière première de tous les engrais chimiques : ammonitrates (qui ont explosé [dans le port de Beyrouth, le 4 août 2020](#)), solution azotée (utilisée dans les champs de David Forge), urée...

« Un poison mortel pour l'environnement et pour l'humain »

« *L'invention la plus importante de l'histoire de l'agriculture* », pour Claude Aubert. En améliorant de façon spectaculaire les rendements, elle a permis de nourrir une planète en pleine explosion démographique après la seconde guerre mondiale. Elle a bouleversé profondément le modèle agricole en précipitant l'avènement de la monoculture et de l'élevage intensif : 80 % de l'azote sert à la production de nourriture pour l'élevage.

« *Des transformations qui ont fait d'un élément vital, l'azote, un poison pour l'environnement et pour*

l'humain », affirme l'agronome, signataire, avec une vingtaine d'autres agronomes et une cinquantaine d'agriculteurs, d'une tribune dans *Le Monde* appelant à rompre avec l'addiction aux engrais de synthèse.

Depuis 1960, leur consommation a été multipliée par neuf dans le monde. En Europe, la France est le plus gros consommateur (2,3 millions de tonnes par an) avec l'Allemagne. Entre 2007 et 2018, la quantité d'azote apportée par hectare est passée de 81,6 kg à 86,9 kg. Corollaire, avec près de 700 000 tonnes par an, la France est aussi le plus gros émetteur d'ammoniac.

Dans son dernier rapport sur la pollution de l'air, publié en janvier, la Commission européenne s'inquiète de la relative stagnation des émissions d'ammoniac, issues à plus de 90 % de l'agriculture (fertilisants et élevage). En France, les émissions des principaux polluants issus des autres secteurs (industriel, transports, résidentiel) ont tous chuté depuis 2000 : 80 % pour le dioxyde de soufre (SO₂), 56 % pour les oxydes d'azote (NO_x), 60 % pour les particules fines (PM_{2,5}). Tous sauf pour l'ammoniac qui n'a baissé que de 8 %.

L'ammoniac est l'angle mort des politiques communautaires. Les objectifs de réduction fixés aux Etats sont faibles : la France doit réduire ses émissions de seulement 14 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2005 quand il lui est assigné d'atteindre – 77 % pour le SO₂, – 69 % pour les NO_x ou – 57 % pour les PM_{2,5}. Et même peu ambitieux, cet objectif semble hors de portée : les émissions n'ont baissé que de 2 % depuis 2005. De l'aveu même de l'Union des industries de la fertilisation, « *si les pratiques d'épandages actuelles perdurent (...), les émissions d'ammoniac augmenteraient de 2,4 %* ».

L'enjeu sanitaire est pourtant important. En se combinant avec les NO_x issus du trafic routier ou le SO₂ de l'industrie, l'ammoniac contribue à la formation des particules fines, les plus dangereuses pour la santé car elles pénètrent profondément l'organisme. Les périodes d'épandage sont ainsi propices à des pics de pollution entre février et avril. Les derniers remontent au début du mois de mars. Et même en plein confinement, alors que le trafic et l'activité industrielle étaient à l'arrêt, l'Ile-de-France ou le Grand-Est ont été touchés en mars 2020 par des pics de particules fines. Des épisodes de pollution qui, selon plusieurs publications scientifiques, aggravent l'épidémie de Covid-19. Des associations avaient saisi le Conseil d'Etat pour obtenir la suspension des épandages. En vain.

Dangereux pour la santé, les engrais chimiques le sont aussi pour le climat. Avec les engrais organiques, ils sont à l'origine d'environ 70 % des émissions de protoxyde d'azote (N₂O), selon les estimations des chercheurs du Global Carbon Project. Après le CO₂ et le méthane, le N₂O est le troisième gaz à effet de serre (GES) le plus abondant dans l'atmosphère où il reste une centaine d'années. Et sa concentration a augmenté de 30 % depuis 1980. A ce bilan carbone, il faut ajouter les émissions liées à la fabrication des engrais chimiques : ils absorbent à eux seuls 5 % de la consommation mondiale en gaz naturel. Soit l'équivalent d'un kilo de pétrole pour produire un kilo d'azote.

A l'échelle de la France, le N₂O (issu à 90 % de l'agriculture) est responsable d'un peu plus de 10 % des émissions de GES du pays. Les fertilisants azotés représentent environ 45 % des GES de l'agriculture. Et ces émissions n'ont baissé que de 9 % depuis 1990. Elles font de la France le premier émetteur de l'Union européenne.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France s'est fixé pour objectif de réduire de 45 % les émissions de N₂O à l'horizon 2050 et de 15 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2015. Cette cible, ainsi que la trajectoire de réduction des rejets d'ammoniac de 13 % d'ici à 2030, figure dans [le projet de loi Climat et résilience](#).

Le débat sur les engrais azotés minéraux devrait avoir lieu dans les prochains jours à l'Assemblée nationale. La bataille se cristallise sur l'instauration d'une redevance. Soutenue depuis plusieurs années par la Cour des comptes, la mesure a été reprise par la convention citoyenne sur le climat. Selon l'étude d'impact réalisée par le gouvernement, la redevance permettrait d'éviter 2 millions de

tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 15 % de l'effet attendu par le projet de loi.

« C'est maintenant qu'il faut prendre des mesures fortes »

Pourtant, l'exécutif et la majorité parlementaire préfèrent temporiser. Dans le texte soumis aux députés, la redevance est seulement « envisagée ». Et à une condition : que les objectifs de réduction ne soient pas atteints pendant deux années consécutives, ce qui reporterait sa mise en place à 2025, au plus tôt. Le texte demande en outre au gouvernement de produire un « rapport » pour analyser les conditions (taux, assiette) de sa mise en œuvre.

« Attendre encore deux ans et un nouveau rapport, ce n'est pas acceptable. Face à l'urgence climatique, c'est maintenant qu'il faut prendre des mesures fortes », dénonce Sandrine Le Feu, députée (La République en marche) du Finistère. Son amendement en faveur de la création immédiate d'une redevance a été rejeté en commission. Elle en présentera un nouveau en séance. « Depuis vingt ans et la première directive nitrate, les politiques publiques ont toutes échoué », rappelle l'élue qui ne « veut pas vivre un troisième renoncement après le glyphosate et les néonicotinoïdes. » M^{me} Le Feu défend une « redevance équitable » : à 27 centimes d'euro le kilo, elle permettrait de dégager 618 millions d'euros par an entièrement reversés aux agriculteurs pour les aider à prendre le virage de « l'agroécologie » en privilégiant notamment le retour à l'azote sous forme organique (nettement moins émetteur) dans leurs cultures.

La députée connaît son sujet. Elle est agricultrice. Installée en bio depuis 2015 près de Morlaix, M^{me} Le Feu cultive en rotation longue des légumes de plein champ (choux, pommes de terre, salades, courgettes...), des céréales (blé, seigle, épeautre, orge, avoine...), des tomates, poivrons, aubergines et concombres sous serres (non chauffées), et fait paître toute l'année ses vaches et moutons sous ses vergers de pommiers et poiriers. Ses apports en azote se résument à du « fumier de bovins bio » fourni par un voisin éleveur. Ici, pas de « grande saison des engrais azotés ».

Le Monde, 8 avril 2021

[« Notre surconsommation d'engrais azotés de synthèse est un désastre écologique, social et économique »](#)

Tribune

Collectif

L'addiction des agriculteurs aux engrais azotés a un coût exorbitant pour le climat et la biodiversité, estime un collectif d'agronomes et d'agriculteurs. Ils appellent, dans une tribune au « Monde », à réduire fortement la consommation de fertilisants chimiques et à retrouver des sources d'approvisionnement biologiques.

Tribune. Les engrais chimiques sont une potion magique issue de la guerre. L'invention du chimiste Fritz Haber (1868-1934), qui a reçu le prix Nobel pour ses travaux sur la synthèse de l'ammoniac, avait deux objectifs : nourrir davantage d'êtres humains et fabriquer des explosifs. Cette découverte a permis d'augmenter rapidement les rendements agricoles au sortir de la seconde guerre mondiale, tout en offrant de nouveaux débouchés aux industries créées en temps de guerre. Depuis 1960, notre consommation mondiale d'engrais azotés de synthèse a été multipliée par neuf – pourtant les plantes n'absorbent que la moitié de l'azote produit. Alors, où va le reste ?

Notre surconsommation d'engrais azotés de synthèse est un désastre écologique, social et économique. La fabrication de ces engrais, que nous importons à 60 %, est une bombe climatique : il faut l'équivalent en gaz d'un kilogramme de pétrole pour produire un kilogramme d'azote. Une fois

arrivés dans nos champs, ils émettent massivement du protoxyde d'azote, un gaz 265 fois plus puissant que le CO₂. L'azote qui n'est pas absorbé par les plantes pollue les cours d'eau et l'eau du robinet, et tue la biodiversité aquatique – le phénomène des algues vertes est désormais bien connu. De l'ammoniac s'évapore également dans l'air et contribue à produire des particules fines, qui génèrent des pics de pollution jusque dans les villes lors des épandages au printemps. L'adoption massive des engrais chimiques a provoqué une chute de la teneur en matière organique des sols et une augmentation des traitements pesticides car trop d'azote rend les plantes vulnérables aux pathogènes.

Pour certaines filières agricoles, il est économiquement difficile, aujourd'hui, de réduire les consommations d'engrais chimiques. Pourtant, l'achat de ces intrants peut représenter plus de 15 % des coûts de production d'une ferme française. Des coûts dont la volatilité génère de l'insécurité, puisqu'ils sont indexés sur le prix des énergies fossiles...

Les alternatives aux engrais azotés de synthèse existent mais elles supposent de nouvelles politiques publiques structurantes qui nous aident à réintégrer de l'azote organique dans les systèmes de culture. Les politiques menées jusqu'ici ont toutes échoué : la réglementation nitrates n'est pas respectée, tout comme la stratégie nationale bas carbone. La TVA réduite sur les engrais bio n'a pas infléchi la demande en engrais de synthèse et la portion des financements du plan de relance qui va dans la bonne direction est bien trop faible.

De nouvelles politiques publiques nécessaires

Il est crucial et urgent de réintégrer des légumineuses dans nos rotations de culture. Elles fertilisent naturellement les sols et fournissent des protéines végétales, ce qui permettrait de cesser de dépendre de l'importation de soja qui contribue à la déforestation pour nourrir nos animaux d'élevage.

Il est crucial et urgent de soutenir tous les agriculteurs qui le souhaitent à passer en agriculture biologique, modèle agricole qui se passe complètement d'engrais chimiques, et d'accroître l'accessibilité des produits bio. Aujourd'hui, nous importons un tiers des aliments bio consommés en France, et nous sommes loin des objectifs nationaux fixés par le gouvernement.

Il est crucial et urgent de déspecialiser les agricultures régionales pour retrouver le cercle vertueux de l'azote : que les herbivores soient élevés à l'herbe sur des prairies riches en légumineuses et que leur fumier puisse fertiliser les sols.

Il est crucial et urgent que toute formation agricole fasse redécouvrir le cycle de l'azote, et les techniques pour l'appliquer au mieux en agriculture. Aujourd'hui, il est difficile pour un apprenti agriculteur d'être formé à l'agroécologie.

Les engrais azotés de synthèse sont venus se substituer au travail paysan, qui ne représente plus que 2,6 % de la main-d'œuvre nationale. Ne persistons pas dans les politiques qui ont vidé nos campagnes quand nous pourrions installer des milliers de paysans supplémentaires en retrouvant des systèmes agricoles faibles en intrants et productifs grâce aux cultures associées.

Nous reconnaissons le rôle important des engrais azotés de synthèse au sortir de la seconde guerre mondiale, comme nous reconnaissons qu'ils sont désormais caducs face aux enjeux contemporains. Aujourd'hui, nous savons qu'il est possible de réduire drastiquement notre consommation d'engrais chimiques, qui nourrit plus l'élevage industriel que les humains. Nous souhaitons collectivement dire aux engrais azotés de synthèse : merci et au revoir !

Agronomes : **Claude Aubert**, agronome ; **Pierre Béranger-Fenouillet**, agronome ; **Benoît Biteau**, agronome et agriculteur en polyculture élevage ; **Claude Bourguignon**, agronome ; **Lydia Bourguignon**, agronome ; **François Braillon**, agronome et agriculteur en polyculture élevage ; **Hélène**

Cadiou, agronome ; **François Calvet**, agronome et agriculteur en élevage ; **Jacques Caplat**, agronome ; **Luc Delacôte**, agronome ; **Hervé François**, agronome ; **Patrick Marcotte**, agronome ; **Xavier Poux**, agronome ; **Mathieu Rambaud**, agronome ; **Christine Rebreyend-Surdon**, agronome ; **François Warlop**, agronome.

Agricultrices et agriculteurs : **Rémi Balmassière**, maraîchage (Occitanie) ; **Nicolas Barbin**, maraîchage (Auvergne-Rhône-Alpes) ; **Rémi Beslé**, élevage (Pays de la Loire) ; **Virgile Bleunven**, élevage (Bretagne) ; **Jeroen Bogers**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Sabine Bonnot**, arboriculture (Occitanie) ; **Désirée Bour**, élevage (Grand-Est) ; **Philippe Caillaud**, polyculture élevage (Pays de la Loire) ; **Bruno Cayron**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Nathalie Cercle**, maraîchage et polyculture élevage (Auvergne-Rhône-Alpes) ; **Pierre Chabrol**, maraîchage (Hauts-de-France) ; **Pierre-Henri Cosyns**, vigne (Nouvelle-Aquitaine) ; **Christophe Cottereau**, herboristerie (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Valentine Cuillier**, maraîchage (Bourgogne-Franche-Comté) ; **Virginie Delbarre**, maraîchage arboriculture, plantes aromatiques et médicinales (Bretagne) ; **Ludovic Desbrus**, castanéculture (Auvergne-Rhône-Alpes) ; **Anders Drew**, élevage (Occitanie) ; **Dominique Dubreuil**, maraîchage et élevage (Bretagne) ; **Guy Durand**, arboriculture (Centre-Val de Loire) ; **Hélène Falise**, maraîchage (Ile-de-France) ; **Claude Gaulandeau**, polyculture, (Centre-Val de Loire) ; **Maxime Giordano**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Alexandre Goblet**, maraîchage (Occitanie) ; **Robert Jullian**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **René Kermagoret**, maraîchage (Bretagne) ; **Patrice Lamballe**, maraîchage (Pays de la Loire) ; **Jean-Marie Lambert**, maraîchage (Bourgogne-Franche-Comté) ; **Séverine Lascombe**, maraîchage arboriculture (Occitanie) ; **Lise Lemaire**, élevage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Patricia Lenne**, maraîchage pépiniériste (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Frédéric Lombard**, élevage (Occitanie) ; **Jean-Yves Marc**, céréaliculture (Occitanie) ; **Florian Marco**, élevage (Occitanie) ; **Jacques Maret**, polyculture élevage (Nouvelle-Aquitaine) ; **Dominique Marion**, polyculture élevage (Nouvelle-Aquitaine) ; **Alexis Mathieu**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Clément Matrat**, polyculture élevage (Occitanie) ; **Jérôme Menard**, élevage (Pays de la Loire) ; **Gérard Michaut**, céréaliculture (Bourgogne-Franche-Comté) ; **Jacques Morineau**, polyculture élevage (Pays de la Loire) ; **Xavier Niaud**, élevage (Bourgogne-Franche-Comté) ; **Jade Nicolas**, plantes aromatiques et médicinales (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; **Claude Pernix**, maraîchage (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le Monde, 24 janvier 2019

[Aux Pays-Bas, un plan climat ambitieux mais contesté](#)

Le gouvernement, qui se veut « le plus vert de l'histoire », a présenté 600 propositions en faveur de la transition écologique actuellement débattues au Parlement néerlandais.

Par Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, correspondant)

Être un « pays guide » – en clair, le meilleur, susceptible d'entraîner les autres –, c'est souvent l'objectif des Pays-Bas. Le seront-ils aussi dans le domaine climatique ? Ils en rêvent. D'autant que le gouvernement se proclame « *le plus vert de l'histoire* » et a déposé fin décembre 2018 un plan de lutte contre le réchauffement très ambitieux. Actuellement en débat au Parlement, il suscite bien des critiques, aussi bien parmi les écologistes que parmi les syndicalistes et les représentants politiques.

Pour préparer ce dernier, cinq « tables rondes » ont été réunies au cours des derniers mois et axées sur un objectif : réduire de 50 %, d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre du royaume. Sacré pari pour un pays fortement industrialisé, doté d'une agriculture ultra-intensive et qui, au cours des vingt-cinq dernières années, n'est parvenu à réduire lesdites émissions que de 20 % environ et n'atteindra pas les objectifs qu'il avait déterminés pour 2020 (– 25 % au minimum).

Afin d'arriver, en revanche, au résultat escompté pour 2030, industriels, syndicats, patrons,

organisations de défense de l'environnement et monde agricole ont donc été rassemblés et priés d'élaborer un programme, sous la conduite d'Ed Nijpels, un ancien ministre de l'environnement.

La table ronde « électricité » devait viser à rendre l'approvisionnement du pays totalement « vert » en 2030, cela supposant notamment la fin de l'exploitation gazière dans le nord du pays, la fermeture des dernières centrales au charbon et, en parallèle, le développement massif des énergies solaire et éolienne. Problème : comment faire face à une probable augmentation de la demande de l'industrie, qui pourrait avoir besoin de 30 % d'électricité en plus d'ici à la date butoir ?



Le premier ministre néerlandais, Mark Rutte, à Copenhague, en octobre 2018. Philip Davali / AFP

Grande négociation

C'était l'un des thèmes-clés pour la table ronde « industrie », invitée par ailleurs à élaborer des plans concrets pour la réduction des émissions, sous peine d'amendes pour les entreprises défaillantes. Dans l'attente de leur fermeture, les centrales thermiques seraient, elles aussi, soumises à une taxation.

Le débat consacré au logement visait, lui, à transformer chaque année de 40 000 à 50 000 logements pour les rendre « *passifs en énergie* ». Si ces propositions sont votées, 500 millions d'euros seront débloqués chaque année pour débarrasser 200 000 logements du gaz, avec un objectif final de 2 millions de maisons et appartements. Les propriétaires seraient aidés, avec l'octroi de prêts à taux très faible.

Dans le domaine agricole, les éleveurs de porcs qui cesseraient leurs activités seront subventionnés et le secteur bovin sera soumis à une obligation de réduire les émanations de méthane. Au rayon mobilité, l'essence et le gas-oil devraient faire l'objet d'une taxation de plus en plus sévère à partir de 2021, tandis que les acheteurs d'un véhicule électrique recevront 6 000 euros, un montant qui sera progressivement diminué pour ceux qui ne se décideraient pas tout de suite.

Cette grande négociation a abouti à 600 propositions au total, que M. Nijpels espérait présenter avec le soutien de tous les participants. Mais cinq organisations écologistes et le principal syndicat du pays ont jugé le plan final « *insuffisant* ». Les premières estiment que l'industrie est trop épargnée et réclament une taxe générale sur le CO₂ ; le second s'inquiète du sort des travailleurs qui perdront leur emploi en raison de ce grand chamboulement.

Deux organes officiels, le bureau central du plan et le bureau pour le milieu de vie, doivent, quant à eux, évaluer le projet. Ils pourraient manifester quelques doutes quant à la capacité du pays à atteindre les buts fixés et sont priés de chiffrer les efforts respectifs réclamés à l'industrie et aux ménages. Un thème très sensible qui pourrait entraîner des divisions entre les quatre partis de la coalition dirigée par le libéral Mark Rutte. L'opposition écologiste, de son côté, réclame l'instauration d'une taxe sur le CO₂ dès 2020.

Le premier ministre doit, en outre, faire face aux critiques de son propre parti. Klaas Dijkhoff, chef du groupe libéral à la Chambre, a confié récemment à un quotidien que le plan gouvernemental n'était pas « [s]on plan », alors que M. Rutte l'avait présenté comme « *historique* ». « *C'est dénigrant et pas chic* », a répliqué Ed Nijpels à M. Dijkhoff, membre du même parti que lui...